

Deux poids, deux mesures

Antony, si on est proche du pouvoir municipal, on peut avoir un logement social pour soi et pour sa famille. En revanche, si on est un citoyen lambda, on a le droit...à la file d'attente.

A Antony, si on est dans les "bons quartiers", on pourra voir sa voirie rénovée à grands frais. En revanche, dans les quartiers populaires, celle-ci est dégradée, et lorsqu'elle est rénovée, c'est souvent mal fait.

A Antony, si on est dans les petits papiers du maire, on pourra, sans grande difficulté juridique ni éthique, se voir confier la gestion d'équipements publics (sans concurrence et en toute partialité). En revanche, une association mal vue n'aura le droit qu'à une centaine d'euros par an et tant pis si elle aide des centaines de familles déshéritées. Et on pourrait multiplier les exemples...

Un pouvoir municipal impartial, ce n'est ni de gauche ni de droite, c'est une nécessité pour que tous les antoniens respectent et aient confiance dans leurs élus.

Agora

Conseil d'administration de l'office HLM:

Aux urnes locataires!



Les élections pour le renouvellement des représentants des locataires au conseil d'administration des Offices HLM municipal et départemental et à celui de la SEMIDEP auront lieu le 9 décembre prochain. Il s'agit pour les locataires de désigner trois représentants parmi les seize membres siégeant au conseil d'administration de leur office.

Pour l'office municipal d'Antony, ce sont plus d'un millier de locataires qui sont appelés à choisir leurs représentants parmi trois listes en présence. Le vote se déroulera de 8 heures à 16 heures

La Confédération nationale des locataires -

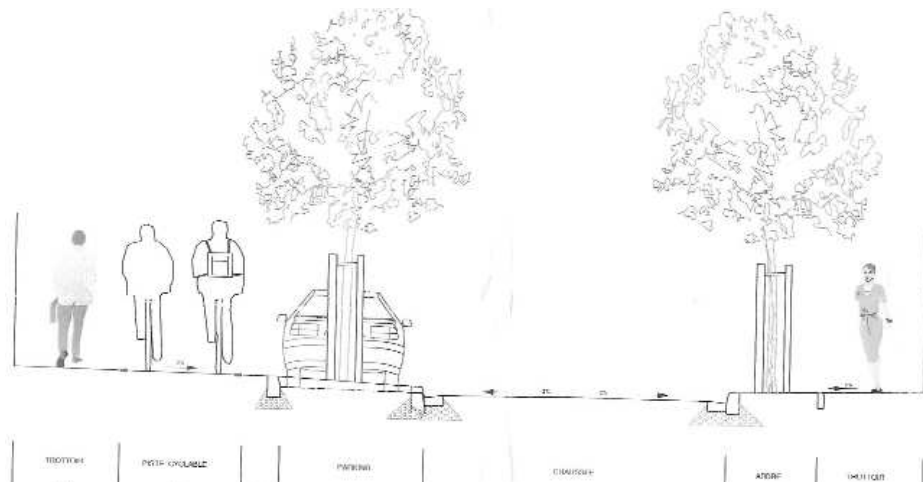
la CNL- principale organisation représentative des locataires dans notre pays, a investi une liste conduite par Jean Marc Feuillade, conseiller municipal. C'est l'occasion pour nous de faire un point avec lui sur cet engagement et la politique du logement social municipal dans notre ville.

(lire notre entretien page 5)

Dans les quartiers...dans les quartiers...

(Avenue) Léon Blum :

Front populaire pour sauver les arbres



L'aménagement de l'avenue Léon Blum prévu par la municipalité

Le 5 octobre, une réunion (une énième) s'est tenue à l'école Ferdinand Buisson pour évoquer le réaménagement de la rue Léon Blum. C'est un vieux chantier puisque cela fait plusieurs années que la municipalité tente de réaliser un projet. La rue Léon Blum est un axe compliqué dans notre ville : c'est une avenue essentiellement résidentielle mais elle est aussi un axe secondaire de transit pour la ville puisque les bus y passent et puisque dans sa continuité se trouvent l'avenue du Bois de Verrières (qui mène vers Châtenay) et la rue François Molé qui porte vers Verrières le Buisson.

La réunion portait sur l'aménagement d'une portion de la rue située entre le carrefour Brossolette/Blum et la rue Augusta. Les riverains ont déjà eu plusieurs réunions avec la mairie car, ils souhaitent majoritairement conserver leurs arbres d'alignement. D'abord esthétiques, ces arbres font partie du patrimoine et en plus ils apportent ombre et fraîcheur en été. Une association (dont nous faisons écho dans notre dernier numéro) s'est même constituée pour donner plus de poids à leur revendications.

A la tribune le 5 octobre, le maire, l'adjointe à l'environnement (et riveraine), le directeur des services techniques, et l'adjoint à la circulation.

Chacun avait son rôle : l'adjointe à l'environnement avait pour mission essentielle d'expliquer qu'il fallait arracher tous les arbres. Rien ne fut épargné aux défenseurs des arbres : -les marronniers sont malades affirma Madame Bergerol.

-pourtant l'étude phytosanitaire dit que 89% des sujets sont sains rétorque un riverain -oui, mais avec les travaux, ils seront malades car on va arracher les racines

-mais il existe des techniques tente vainement un autre riverain

-oui mais moi j'ai lu des articles de spécialistes (que j'ai stabiloté) qui disent que ce sera très dur de préserver les arbres. NDLR : cette phrase a vraiment été dite. (Après cet argument massue, l'élue en veine de pertinence ce soir là sortit une autre argutie implacable quand quelqu'un lui demande de dialoguer : « un riverain m'a insulté alors je ne dialogue pas. »). Plus en retrait, le maire arbitrait les débats et s'est tenu à l'écart. Il a, lui, un autre argument imparable pour tuer les arbres : il faut des trottoirs de 1,40 mètres car c'est la loi. Sinon, il ne dira pas grand chose laissant le crachoir aux deux « patrons » du dossier.

Le Directeur des Services Techniques, avait lui, la mission de montrer deux scénarios d'aménagement : un préservait un maximum d'arbres, et l'autre les sacrifiait tous. Deux schémas étaient exposés et les antoniens présents ont pu les voir. Dans ces deux schémas, un idée à retenir était le fait que des coussins berlinois (c'est à dire des ralentisseurs mais de type nouveau) étaient installées sur la chaussée. Les esprits s'échauffèrent et c'est à ce moment qu'eut lieu ces dialogues surréalistes entre la tronçonneuse Bergerol et les arboriphiles.

Puis vint la surprise. Celui qui était chargée de la faire était Jean Pierre Launay, adjoint à la circulation. Il déclara que les deux projets présentés n'étaient pas adaptés (se taillant un succès puisque les gens n'adhéraient pas à ces projets anti-arbres). L'heure est à la modernité déclara t-il en préambule de son intervention. Il est nécessaire de partager la voirie, et c'est pourquoi il faut créer une piste cyclable sur l'avenue Léon Blum. Cette piste sera à

double sens et elle sera faite sur le trottoir parce que, le maire adjoint ne veut pas de vélos sur la chaussée pour leur sécurité.

L'assemblée était prise de court : un riverain intervint sur le fond en disant que la piste cyclable était une bonne idée mais qu'il fallait un schéma global, un plan de circulation. La mairie évoqua celui-ci alors qu'en fait il n'existe pas mais l'antonien ne le savait pas. L'adjoint à la circulation évoquait la piste cyclable le long du parc de Sceaux (pas encore effectuée...). La piste cyclable aboutirait au parc Raymond Sibille et au fameux parc à vélos qui pour l'instant est vide....

Après avoir été pris de court, l'assemblée reprit du poil de la bête : un des membres de l'association Berny Léon Blum trouva que le procédé était un peu bizarre : on présente deux projets puis on dit qu'ils ne valent pas trippette. « On évolue » répondit Jean Pierre Launay qui ne départit pas de son calme (le Maire d'Antony dit même aux riverains qu'ils avaient eu « de la chance »...). l'association, bien organisée, avait demandé, et la Mairie a accepté (ce qui est un point positif), de pouvoir montrer leur projet car eux aussi avaient travaillé : ils veulent un projet avec des chicanes (pour lutter contre la vitesse), une piste cyclable mais sur la chaussée et la préservation des arbres. Le projet était cohérent et bien monté...La mairie ne répondit pas trop sauf pour dire que les vélos doivent être sur le trottoir, et que cette portion de trottoir sera séparé du reste par une surélévation de la portion piétons. L'adjoint à la circulation et le maire conclurent que la seule variable d'ajustement était le stationnement qui, si il était réduit, permettrait peut être de partager mieux la chaussée, un riverain estimant à juste titre que le projet municipale était un peu fait « au chausse pieds », c'est à dire qu'il faut tout mettre et que ça bloque par endroits....

On avait un peu le sentiment que la vélophilie de la mairie était due à une chlorophyllophobie. Pour tuer les arbres, tous les arguments étaient bons. Pour être objectif, ce n'est sans doute pas la seule raison mais on est une fois de plus intrigué par la manière de faire. « A la chinoise » disait Patrick Devedjian : c'est à dire sans prévenir, par surprise. On ne comprend pas, en l'occurrence le pourquoi de cette méthode, si ce n'est que la ville d'Antony ne croit pas fondamentalement que le vélo est un mode de déplacement réellement alternatif mais plutôt un mode de loisirs qu'on peut saupoudrer au gré des projets....On a en plus du mal à comprendre et à accepter que le vélo soit brandi contre les arbres. C'est un non sens !

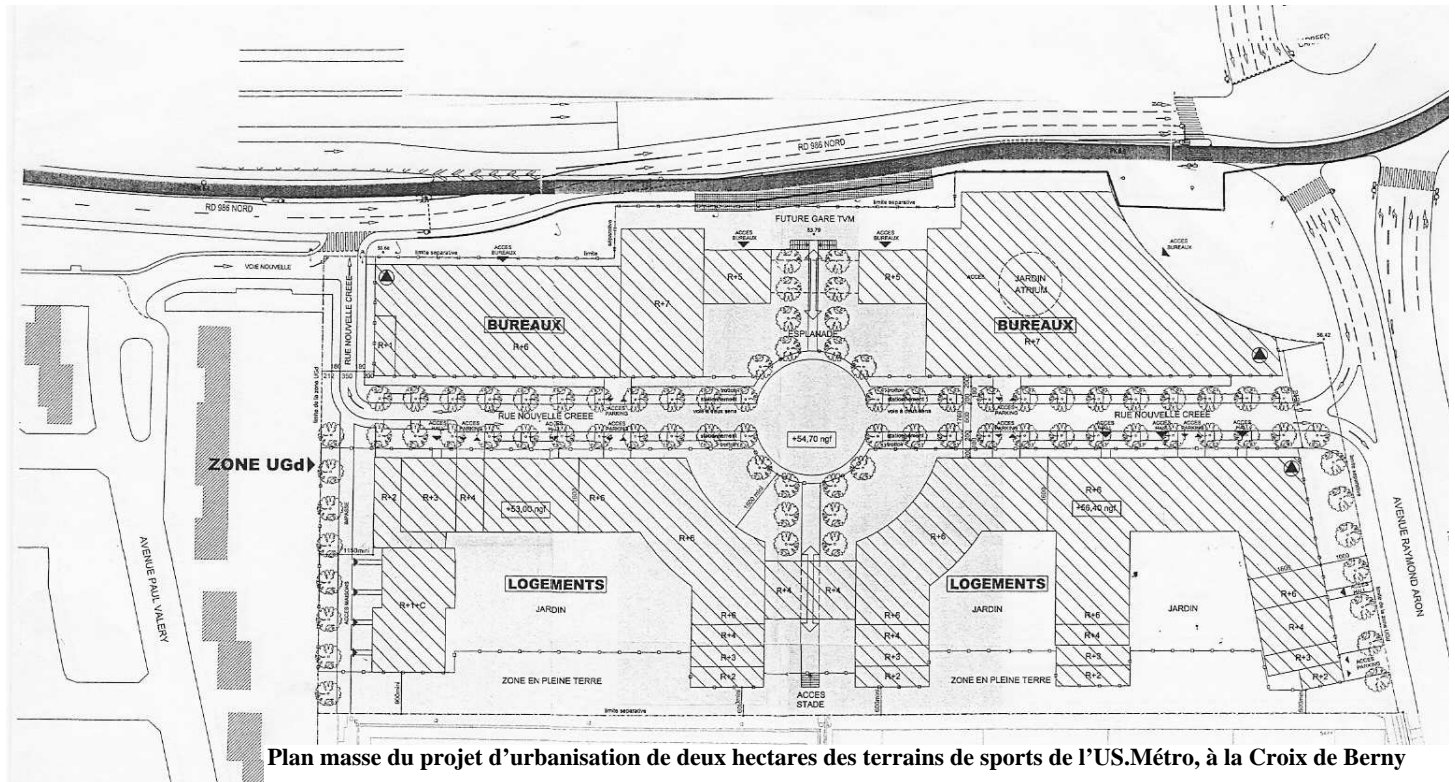
En tout cas, la réunion ne fut pas conclusive et la mairie affirma qu'il y aurait une nouvelle réunion...La suite au prochain épisode donc...

Jean François Homassel

Dans les quartiers... dans les quartiers

US METRO :

LE PROJET DE TROP !



Plan masse du projet d'urbanisation de deux hectares des terrains de sports de l'US.Métro, à la Croix de Berny

La municipalité et la RATP, qui n'arrivent pas à s'entendre sur la survie du commerce de proximité (les deux kiosquiers indépendants seront remplacés par un relais Hachette dont on espère que l'esprit de service sera meilleur que celui qui existe dans la Gare !) sont parvenus à s'acquiescer concernant le devenir des terrains de l'US Métro.

On peut comprendre leurs désirs réciproques : la Régie a besoin de fonds propres si elle veut pouvoir améliorer ses services. Elle est donc prête à sacrifier tout ou partie de son parc immobilier comme elle l'a déjà fait à Paris. La perspective de la réalisation d'une opération avec des promoteurs immobiliers sur l'US Métro était donc attrayante.

La Mairie a plusieurs problèmes à régler : du fait de ses engagements envers l'Etat pour qu'elle puisse démolir 480 logements sociaux dans le Grand Ensemble, elle doit reconstruire des logements sociaux ailleurs. Le terrain de l'US Métro était une aubaine puisqu'il peut accueillir des logements. En outre, les bureaux amènent de l'activité et des ressources fiscales.

Evidemment, ces deux points de vue oublient un, essentiel, à nos yeux...celui des riverains. Comme le montre le plan, ce pro-

jet va engendrer plusieurs nuisances. Pour les habitants du quartier Saint Exupéry, car la construction d'un nouvel ensemble de bureaux et de logements (car il n'y a que 30% du programme qui soit constitué de logements sociaux) attirera un flux important de voitures qui rendra plus difficile les accès à ce quartier. En outre, en terme de stationnement, les nuisances aussi augmenteront, et les usagers du stade iront dans les rues du nouveau lotissement mais également dans les rues avoisinantes.

La deuxième nuisance est d'ordre urbanistique. 28 mètres de haut ! C'est la hauteur des immeubles qui seront le long de la N 186. Ils constitueront un rempart supplémentaire entre les deux rives d'Antony, le quartier Lafontaine/Saint Exupéry et le reste d'Antony. Ils sont une nouvelle densification de ce quartier qui a déjà beaucoup évolué. Cela entraîne plus de voitures, plus de trafic routier qui rend obsolète l'idée pourtant si nécessaire de boulevard urbain convivial (que devrait être la Nationale 20). Ce projet qui serait cohérent dans un autre environnement est néfaste dans un quartier qui a subi pendant des années une circulation délirante et qui, grâce à la couverture à terme de l'autoroute A 86 entre la rue Ferdinand Fenzy et la Sous Préfecture pouvait

retrouver plus de quiétude, il est nuisible dans un quartier qui a besoin d'équipements collectifs rénovés, et non pas d'une concentration d'activités qui le soir tombé rendront le quartier désert et peu animé.

Enfin, les sportifs de l'US Métro, dont certains peuvent être sensibles aux sirènes du marchandage (une partie de leur terrain contre une rénovation de l'espace restant) sont perdants puisque le projet de PLU ne permet pas une implantation correcte du stade (selon la RATP qui demandait un alignement à 6 mètres sur la nationale 20 qu'elle n'a pas obtenu). En outre, ils auront moins de possibilités pour développer l'activité sportive.

Pour conclure, on ne peut qu'être choqué par la méthode : le PLU sur cette zone résulte d'un arrangement entre la Ville et une entreprise (publique), la RATP. Les riverains n'ont pas été consultés, et c'est donc un projet entre deux institutions pas très transparentes. On n'est encore plus choqués lorsque l'on constate que, pour plaire au promoteur privé, l'arrêt du TVM pour l'heure prévu au centre de la place de la Croix de Berny sera déplacé pour être au centre des immeubles de bureaux...encore un gâchis d'argent public pour un intérêt privé.

Jean François Moingeon

Dans les quartiers...dans les quartiers...

Avenues Le Brun et Le Nôtre:

Aménagement royal...

Le 6 novembre, le vice président du Conseil général et conseiller général d'Antony Nord, Patrick Devedjian, conviait les riverains des avenues Le Brun et Le Nôtre, deux rues qui longent le parc de Sceaux ainsi que ceux des rues adjacentes à se réunir en mairie pour évoquer le réaménagement des deux rues précitées. L'opposition était représentée par la présence de deux élus du groupe Citoyens et Radical (Pierre Rufat et Jean François Homassel). Cette réunion était intéressante car elle montrait, après la réunion sur la rue Léon Blum (cf article page 2), la différence de traitement entre les deux projets. Ici, ce sont 2,5 millions d'euros qui vont être dépensés (prévision du Département), les arbres font l'objet d'un soin particulier qu'illustrait la présence de la responsable technique en la matière : un arbre de haute taille (platane, pterocarier ou chêne) devrait remplacer le zouave installé par Patrick Devedjian sur le rond point qui vient de la rue du

parc de Sceaux. La chaussée sera réduite pour chaque sens de circulation à 2,7 ou 2,85 mètres alors qu'il est absolument nécessaire qu'elle fasse 4 mètres rue Léon Blum....cette réduction de chaussée est d'ailleurs présentée comme nécessaire pour casser la vitesse. Il est également prévu une piste cyclable bi-directionnelle mais intelligemment on ne la colle pas sur le trottoir, et elle mesure 2,4 mètres de large alors que avenue Léon Blum, elle ne fait qu'1,6 mètres. Et puis là, assez bizarrement, les riverains n'ont pas le droit à une leçon de morale sur le fait que le projet n'est pas fait que pour eux. Au contraire, leurs intérêts ont pu être exposés et le conseil général a écouté patiemment les problèmes qu'engendrait le projet notamment pour l'alimentation des cuves de fuel ou les solutions proposées par quelques riverains (sens unique pour éviter l'arrivée des manants du sud sur les terres remarquables qui bordent le parc, radar dissuadant la vitesse....). Deux poids, deux mesures : cela tenait peut être au fait que fu-

gitivement le député de la circonscription était là, ou peut être au poids électoral des riverains. En tout cas, la réunion eut la même fin que l'autre : on décide pas ce soir ! et le ministre de promettre des travaux sur deux ans et l'achèvement donc soit en 2008 ou en 2009. La zone 30 ou son principe a été décidé en 2004 mais, à Antony, et Patrick Devedjian s'en est encore glorifié en vilipendant Bertrand Delanoë, ce sont les projets, sur les voies résidentielles, qui contrairement aux voitures n'avancent que lentement....deux visions différentes!

Rue Brossolette:

Une rénovation ratée

Lors de la réunion publique concernant l'avenir de la rue Léon Blum, on a pu entendre une habitante de la rue Pierre Brossolette. La rue Pierre Brossolette est la rue qui longe le RER de la Dalle René Cassin vers la Croix de Berny. On nous a vanté cette réalisation, avec notamment des arbres de qualité (dixit la maire adjointe à l'environnement). En vérité, la riveraine expliqua comment les choses s'étaient passées. La mairie leur a présenté un catalogue avec les différents arbres et les riverains ont été priés de choisir très vite. Et après ! par manque d'arrosage, cette habitante compare les noisetiers de Byzance à des plumeaux. Le seul avantage de cette rénovation est que désormais on voit mieux les maisons de la rue, que la mairie veut d'ailleurs démolir (jusqu'à la rue Augus-

Commerce de proximité:

Heurs et malheurs à Antony

Alors que le marché du centre ville rénové est une belle réalisation effectuée en collaboration avec les commerçants non sédentaires, en revanche, le commerce sédentaire dans notre ville (comme d'ailleurs dans les autres centres) connaît des difficultés. Le photographe Verbecke qui était en place près de la dalle du RER s'en va, et qui s'installe pour le remplacer : un opticien....A la place de la pharmacie de la Croix de Berny transférée dans les locaux commerciaux situés au rez-de-chaussée de l'immeuble de logements sociaux édifiés rue du Nord par l'Office HLM, on y trouvera une banque. Et le local commercial situé à côté de la Biocoop devrait accueillir...un opticien. Désormais, notre centre ville est le paradis pour trois ou quatre professions. Il n'y a aucun problème pour un antonien si il veut aller voir son merlan, si il veut faire l'écureuil, ou si il voit aussi mal qu'une taupe mais en revanche les commerces de bouche se font de plus en plus rares : la rue Mounié a perdu un boucher, la boulangerie de l'avenue Léon Blum n'a pas retrouvé de repreneur. Certes on ne peut pas décider de la réussite d'un commerce, mais comment se fait-il que certaines villes (comme Issy les Moulineaux par exemple) arrivent à imposer certains types de commerce ? Pourquoi ne pas favoriser certains commerces dont notre centre manque cruellement ? Il y a

qu'on le veuille ou non un problème de volonté politique quand on apprend par ailleurs que la municipalité a diligenté une étude pour savoir si le parking du nouveau marché pouvait communiquer avec un parking privé situé dans un projet immobilier de la rue Mounié...

HLM Guillebaud:

Rénovation à refaire

Ah, qu'il en était fier de sa rénovation! Une réussite, un exemple! Jean Paul Dova, Conseiller général d'Antony, Président de l'office départemental d'HLM ne manquait, en effet, aucune occasion de mettre en exemple la réhabilitation de la résidence Guillebaud... Puis, patatras! Une à une les plaques d'isolation se sont détachées



Le pied d'un des immeubles récemment réhabilités à la résidence HLM Guillebaud

des façades... sans raison apparente...Puis malmenées par quelques footballeurs amateurs, les plaques ont, les unes après les autres, explosées au pied des immeubles.... A côté, c'est un incendie qui a ravagé un appartement et les façades

de l'immeuble...les stigmates, plusieurs mois après, sont toujours présents... les locataires toujours inquiets... Mais Jean Paul Dova est toujours fier de sa réhabilitation et de sa gestion de l'office départemental!

Défendre les droits des locataires et contrôler la gestion de l'office

(suite de la première page)

Tout d'abord, Jean Marc, pourquoi, aujourd'hui, être candidat présenté par la CNL alors qu'aux dernières élections tu avais préféré faire cavalier seul en présentant une liste "autonome"?

En 2004, je n'ai pas préféré faire cavalier seul, je rappelle que je conduisais une liste de locataires qui pensaient que, face à la gestion de l'office municipal d'HLM, malgré le travail conséquent réalisé par le représentant de la CNL - Jean Bergounioux, décédé au cours de ce mandat - une liste citoyenne avait sa place pour un projet et des pratiques différentes... des pratiques associant davantage les locataires à la réflexion, à la décision, une démarche participative plus forte. Nous avons cependant engagé des discussions avec la CNL mais à l'époque elles n'avaient pas abouti. Et puis, au fil des années, grâce aux relations tissées par mes amis Gabrielle Guillaume, présidente de l'amicale CNL dans les immeubles de la SEMIDEP, et Jean-Claude Desbordes, représentant celle-ci dans les immeubles de l'office départemental du Grand Ensemble, j'ai appris à mieux connaître la CNL, j'ai travaillé avec eux, j'ai aussi entendu de nombreux locataires exprimer leurs espoirs de voir fédérer les énergies plutôt que la division des forces qui ont, sommes toutes, les mêmes espérances. C'est donc tout naturellement que, partageant des idées et des valeurs communes, j'ai accepté de prendre la tête d'une liste CNL pour les élections du mois de décembre.

Est-ce cela faire de la politique autrement ?

La politique autrement, c'est aussi, le moment venu, sur un projet et avec une équipe, créer les conditions de l'union. Locataires de l'office municipal, nous en avons assez de l'opacité, du favoritisme. L'opacité, car les décisions de l'office ne sont jamais débattues avec les habitants. Le favoritisme, car les attributions de logements obéissent souvent, trop souvent, à des règles favorisant les amis de l'UMP au détriment des demandeurs de logement. La politique autrement, c'est s'unir contre des pratiques inacceptables et proposer un contrôle plus étroit de cette gestion.

Comment convaincre les locataires que ce n'est pas uniquement du blabla car ton association, "Citoyens Solidarité Logement", ainsi que "Citoyens à Antony" n'a pas fait grand chose pendant ces années pour les locataires des logements municipaux ?

C'est injuste, je ne peux pas laisser dire ça, même si, bien entendu, nous aurions certainement dû faire encore davantage.. D'une part au conseil municipal, à force d'efforts, nous

avons obtenu qu'une partie de la voirie de l'office municipal HLM devienne voirie municipale. Ce n'est pas rien car cela pesait sur les comptes des locataires ! Il reste à faire dans ce domaine par exemple la rue Emile Seitz dont les charges sont toujours supportées par les locataires des Morins. Nous avons aussi relayé les difficultés des locataires concernant les problèmes de sécurité dans les parkings de l'Office. Nous avons participé positivement à la rénovation des immeubles de la rue Pierre Cot, des Perroquets, et nous sommes intervenus à maintes reprises pour la réhabilitation de la résidence Jeanne d'Arc. Au conseil municipal, nous avons demandé, sans succès il faut en convenir, que la ville s'engage financièrement pour stimuler l'action défaillante de l'office municipal en matière de rénovation et d'entretien du patrimoine. Mais c'est vrai que nous aurions fait plus si nous avions été présents au Conseil d'administration de l'Office. A l'heure actuelle, nous sommes souvent mis devant le fait accompli, et l'information nous manque. C'est la raison pour laquelle notre présence est indispensable. Nous pourrions ainsi mieux informer et mieux contrôler.

Et puis je veux dire aussi qu'une garantie ce sont mes colistiers : ce sont souvent des militants associatifs de divers horizons et des différents groupes de logements dont l'implication et le dévouement sont reconnus.

Quel est votre programme, sachant que vous n'aurez pas les rênes de l'Office, la droite municipale s'assurant la maîtrise des décisions avec la complicité de l'administration préfectorale ?

Vous avez raison, la désignation des représentants des locataires est importante mais elle doit être relativisée puisque sur seize membres du conseil d'administration les locataires ne disposent que de trois sièges. La municipalité en désigne pour sa part cinq, la préfecture autant, les associations des familles et autres contributeurs au financement du logement social disposent des autres sièges. Dès lors, vous comprendrez que, réalistes, nous n'allons pas présenter un programme de gestion mais proposer une démarche de contrôle de gestion et surtout un appui pour agir pour faire prendre en compte les demandes, les attentes des locataires. Ce contrôle, nous devons le faire porter dans deux directions : d'une part envers les locataires actuels, c'est à dire un contrôle sur la gestion. Cela veut dire que nous serons très attentifs sur le problème des dépenses afin de ne pas faire supporter des charges indues aux locataires. Attentifs aussi sur la qualité des prestations en matière de travaux et d'entretien :

comment accepter la dégradation permanente des jardins d'enfants aux Bas Gravières ? comment utiliser les locaux résidentiels dans l'intérêt des locataires ? Pourquoi ne pas mettre en place des huisseries correctes à double vitrage, au Moulin et à la tour Bièvre permettant ainsi une meilleure isolation et des économies d'énergie ? A quand la réhabilitation à Lavoisier... Autant de questions concrètes et bien d'autres seront posées. Nous ferons des propositions lors du vote des budgets, propositions que nous soumettrons préalablement aux locataires et le reste de l'année, nous contrôlerons fermement l'action des représentants de la municipalité. Nous nous engageons à rendre compte régulièrement de notre action. D'autre part, nous défendrons les droits des demandeurs de logements. L'attribution des logements obéit trop souvent à des règles claniques, ainsi que l'ont souligné les rapports de la commission de contrôle - la Milos - Il n'est pas acceptable dans une démocratie que les gens qui ont vraiment besoin d'un logement ne puissent y accéder au motif qu'il ne sont pas membres du parti dominant la majorité municipale, l'UMP ? C'est inacceptable et il faut la transparence et le pluralisme dans l'attribution. Enfin, un office qui ne construit pas, est un office qui va mal, un office moribond. 38 logements construits en 23 ans voilà le bilan de notre office municipal ! C'est désormais la SEM 92 qui a les rênes des projets. Ce n'est pas normal alors que l'Office devrait être un acteur majeur du logement social à Antony.

Votre travail avec les autres organisations représentantes des locataires ?

Nous n'avons pas la prétention d'être les seuls représentants des locataires de l'office. Là aussi, il y a diversité et il est bien légitime qu'elle s'exprime et soit représentée. Nous travaillerons en collaboration avec tous ceux qui ont pour volonté de défendre les intérêts des locataires. Nous le ferons sans esprit de chapelle mais je crois qu'il faut aussi être honnête et ne pas jouer les enfants de choeurs. Quant une association qui prétend représenter les intérêts des locataires et qui vote systématiquement sans réserve tous les projets présentés par la présidence de l'office, quand cette même association qui se présente comme Indépendante est représentée par un conseiller municipal UMP qui régulièrement vote contre les propositions que nous formulons pour la défense du logement social, vote contre les demandes de subventions pour réhabiliter le patrimoine municipal, entérine les démolitions systématiques sans reconstruction préalable de centaines de logements sociaux dans notre ville, je dis qu'il y a là une manoeuvre, voire une tentative d'extorsion de votes au profit du parti majoritaire au sein de la majorité municipale. Je crois donc, sincèrement, que la politique autrement s'impose au CA de l'office municipal.

Et la tendresse, bordel !

Plus un journal télévisé, plus une émission politique ou un sitcom américain sans que l'on soit agressé en permanence par des scènes de violence qui permettent d'alimenter les argumentaires de la campagne Présidentielle de 2007 où les candidats rivalisent dans la surenchère en matière de propositions de mesures répressives et sécuritaires.

Pour justifier ces orientations, M. Patrick Devedjian, dans sa campagne médiatique à la conquête du poste de Garde des Sceaux, fait valoir qu'une telle attitude est conditionnée par le fait que la création et le fonctionnement de centres de rééducation fermés pour les mineurs coûtent trop cher, que très peu de Maire sont prêts à accueillir de tels centres dans leur ville au risque de remettre en cause leur réélection et que les politiques n'ont pas vocation à faire de la pédagogie. Peu importe que des collectifs citoyens multiethniques comme « AC le feu » collectent des propositions pour tenter de désamorcer le cycle de la violence qui s'est installé partout en Europe et qui fait le nid de l'extrême droite.

Cette violence prend ses racines dans les désillusions et la peur de la concurrence avec l'autre dont les leaders du MEDEF savent si bien jouer, dans une période où le chômage culmine au même niveau qu'en 2002 (après rétablissement à la hâte des contrats de travail aidés, inconsidérément supprimés en 2002 par pure idéologie) quand l'UMP de M. Sarkozy est entrée au gouvernement.

Depuis leur arrivée au pouvoir, la fiscalité n'a fait qu'augmenter pour les particuliers et baisser pour les entreprises, la remise en cause des 35 heures (élévation des quotas et baisse de rémunération des heures supplémentaires) et la « flexiprécarité » ont été leur principal objectif pendant toute la mandature (première étape avant un éventuel retour aux normes Européennes à 48 heures ?) avec comme conséquence la baisse du pouvoir d'achat des ménages. Rares sont aujourd'hui les trains ou les RER qui arrivent à l'heure. Les TER sont laissés à l'abandon, les transports en commun sont surchargés et vétustes si bien que les incidents sont quasi quotidiens dans le métro en raison du degré du délabrement des rames, des rails et de la signalisation accentuant le malaise des usagers qui sont obligés de se loger de plus en plus loin du centre des villes en raison de la spéculation immobilière entretenue par ce gouvernement. Pour ne pas dé-

plaître à leurs électeurs, les Maires de droite préfèrent payer des amendes plutôt que de construire des logements sociaux sur leurs communes, avant de se répandre et de larmoyer dans les médias sur la constitution de ghettos à la frontière de leur ville.

Le FAO de l'ONU, dans un rapport récent, publie qu'il existe 854 millions d'affamés dans un monde toujours plus riche. L'objectif de réduire de moitié leur nombre en 2015, comme s'y étaient engagées les nations les plus riches se résume à une baisse de 3 millions. Combien de clôtures barbelées, de vidéosurveillances, de charters faudra-t-il pour empêcher leur affluence au péril de leur vie vers les Etats qui les ont spoliés. Les maigres subsides proposer à grands renforts de caméras par M. Sarkozy à certains Etats Africains souvent corrompus suffiront-ils à inverser une immigration clandestine alimentée par une lutte pour la survie ?

Grand zéloteur de la politique américaine de M. BUSH (lutte du bien contre le mal, opposition à la lutte contre la pollution de la planète), M. Sarkozy ira-t-il jusqu'à proposer la constitution de tribunaux d'exception, comme son modèle, pour compléter sa panoplie Kärcher ?

A la demande de plus de respect dont les conditions de vie font partie, de participation à la vie démocratique, les caciques de l'UMP répondent qu'ils y sont attentifs mais que compte tenu du nombre important de leurs députés élus en 2002 qui n'hésitent pas à cumuler les mandats, les femmes et les minorités visibles devront attendre une meilleure opportunité que les élections de 2007. En conséquence, aidons-les à libérer à libérer des sièges d'élus en s'inscrivant sur les listes électorales et en allant massivement voter pour les candidats qui incarneront un renouveau pour une politique sociale, environnementale et progressiste.

Jean Pierre Duffet

Drôles de pratiques en mairie

Si le maire d'Antony est Jean Yves Sénant, il existe au moins deux ou trois autres « Maires » : le Maire spirituel, Patrick Devedjian qui, par proche interposé(e), n'est jamais loin le Maire naturel, Jean-Paul Dova qui fait un peu la doublure de Jean Yves Sénant, et puis le Maire concret... le Directeur général des Services Techniques. C'est lui qui est le grand ordonnateur des travaux dans notre ville. Deux exemples : rue Esther, des travaux d'enfouissement des lignes électriques ont eu été réalisés...les ouvriers chargés de ce travail ont accompli leur mission en deux mois. A la fin au terme de ces travaux, alors qu'ils n'avaient jamais vu quelqu'un de la mairie dans les réunions de chantier, un bureaucrate municipal vient sommer les agents de refaire un travail sans même que les riverains ne soient avertis...et la toute puissance du Directeur Général des Services Techniques fait que les travaux seront faits comme il en a décidé...Ce fait est, certes, véniel. Plus grave, en effet, est l'affaire des marchés publics. Parce que les services techniques de la ville sont pressés, le pouvoir des élus qui siègent en commission d'appel d'offres sont réduits à minima. Exemple :

Plusieurs rues doivent être refaites en 2006. Les entreprises, après annonces publiques devaient rendre leur offre pour le 15 septembre. Ces offres ont été examinées puis les marchés attribués dans la même séance de la commission d'appels d'offre car il fallait que le Conseil municipal en délibère huit jours après. Ce qui veut dire que ni les élus, ni les techniciens, n'ont eu le temps de contrôler la qualité technique de l'offre et donc que la manière dont sont attribués les marchés est litigieuse voire illégale. Quand les élus de l'opposition interpellent le Maire, celui-ci, rouge, cramoisi, s'esclaffe et assure que tout cela est légal, qu'il a même l'aval du sous préfet. L'absence de contrôle des élus (dont lui même) ne le choque pas ! Dans une collectivité qui fonctionne normalement, une autre commission d'appels d'offre aurait été réunie et un conseil municipal convoqué en octobre... Mais le maire ne le veut pas puisque le Directeur Général des Services Techniques de la ville argue de la nécessité de ne pas perdre de temps...

Vendredi 24 Novembre 20 heures 30

Salle paroissiale, église Saint Jean Porte Latine au Grand Ensemble

**Réunion d'information pour la création à Antony
d'une association pour le maintien d'une agriculture paysanne
(AMAP)**

avec la participation de Muriel, jeune créatrice d'une exploitation maraîchère qui présentera sa démarche pour de nouveaux rapports producteurs/consommateurs

Info: 01.42.37.70.29

Caisse enregistreuse plutôt que caisse de résonance

Le dernier conseil communautaire s'est tenu dans la ville voisine de Bourg-la-Reine le 11 octobre. L'ordre du jour annonçait une séance calme où se juxtaposaient des points techniques et des points d'informations. Les vraies discussions, si tant est qu'elles existent, se déroulent dans le secret des commissions et le conseil joue davantage le rôle de caisse enregistreuse que de caisse de résonance. Seul le programme local de l'habitat (PLH), un des éléments les plus importants parmi les compétences de l'agglomération, a suscité quelques escarmouches de la part de l'opposition.

La représentante socialiste a centré ses critiques sur les logements sociaux et a dénoncé l'absence d'ambition de ce PLH qui ne répond pas à la pénurie en logements sociaux. Elle a demandé l'arrêt de leur destruction, aussi bien à Antony qu'au Plessis-Robinson, le respect de la loi SRU qui impose un seuil minimum de 20% et l'obligation de mixité dans tous les programmes immobiliers avec 40% de logements sociaux. Elle a également pointé le manque d'équipement pour les personnes âgées, qu'il s'agisse de maisons médicalisées ou de maisons de retraite.

L'élue « chevennementiste » est revenue sur son cheval de bataille : l'incohérence entre les zones d'emplois et les zones de logements, obligeant les travailleurs à des longs déplacements source de pollution et de perte de qualité de vie. Il déplorait que le PLH ne mît pas dans ces principes la réduction de ces flux quotidiens. Il critiquait aussi la vente de logements sociaux, un des dada de la majorité présidentielle.

Les responsables communautaires ont répondu à ces critiques. Le maire du Plessis-Robinson, rapporteur du PLH, a riposté sur le plan politique. Il réduit le discours des opposants à une alternative : « ou bien on construit et on est accusé de maire bétonneur, ou bien on maîtrise la densification et on critique le défaut de logements sociaux ». Quant à la vente de logements, c'est pour lui une chance offerte d'accession à la propriété pour des personnes qui n'en auraient pas les moyens dans le parc privé.

Le vote a été l'occasion de rejouer une comédie : les élus de l'opposition ne souhaitent pas participer au vote alors que

le président du conseil prétend que tous les présents sont tenus de voter, soit pour, soit contre, soit abstention. Et en l'absence de choix de leur part, c'est lui qui décide du sens de leur vote. Il a fallu voter deux fois pour obtenir un décompte...

Le maire de Wissous s'est de nouveau illustré au cours de la séance. Il a affirmé que le projet communautaire rédigé par l'agglomération dans le cadre du contrat liant l'État et la Région est incompatible avec le plan local de déplacement de sa Ville. Il critiquait notamment l'éventualité d'une voie de sortie de l'A6 en direction de la zone industrielle d'Antony qui empièterait sur le territoire de Wissous en

contradiction avec le plan déjà élaboré. D'après lui, cette desserte est prévue plus au sud. Un amendement est prévu, sans doute l'objet de tractations au cours d'une commission.

Pour les curieux, le résultat sera donné à Wissous, lors du prochain conseil communautaire le 13 décembre. Une autre surprise est attendue. Georges Siffredi a officialisé sa préférence pour la présence d'un élu Vert à l'agglomération. Comme il est peu probable qu'il accorde un second siège aux élus de Châtenay, cela augure d'un jeu de chaises musicales parmi les 5 élus d'opposition et la présence de nouvelles têtes.

Conseil des Jeunes Citoyens

La dernière séance

Cette séance de clôture était l'occasion de tirer le bilan de l'année. Les élus du CJC se réjouissaient des réalisations de l'année. Ainsi, ont-ils souligné la tenue de l'open des lycées sur 2 journées pour la première fois (hand-ball et football) mais ont sollicité le soutien des établissements pour les aider à poursuivre cette formule et à favoriser la mixité. Ils ont aussi évoqué des améliorations pour la fête de la musique dont la durée accordée aux groupes amateurs est trop courte. En revanche ils ont déploré le temps calamiteux lors de la journée vélo qui a obligé à interrompre la manifestation. Ils en conseillent cependant le maintien et ont remercié l'association MDB pour son aide.

Ce n'est pas le cas d'une des réalisations du premier CJC, le dépose-minute devant l'institution Sainte-Marie. Le constat d'échec est patent : des voitures stationnent plusieurs heures en semaine et tout le week-end, si bien que la rue de l'Abbaye est encombrée de voitures en double file (des deux côtés). Cet aménagement est donc amené à disparaître d'autant que les pompiers ont demandé un accès sur cette rue. Une réunion avec l'adjoint au transport a permis d'évoquer plusieurs pistes : abandon, déplacement rue Persil, raccourcissement, conjointement avec une voie pompiers... C'est à l'issue des études que le prochain CJC aura à se prononcer.

Un autre projet en débat est celui de la maison des jeunes. Un questionnaire avait été diffusé l'année dernière, mais en pleine période de mouvement anti-CPE, le résultat a été jugé « faible ». Certains élus proposaient de continuer à passer le questionnaire jusqu'aux vacances de la Toussaint, d'autres estimaient qu'il y avait assez de réponses et que le rôle d'un élu était de prendre des décisions. Ces prises de position ont lancé un intéressant débat sur la représentativité des élus au CJC qui ont laissé à leurs successeurs la responsabilité du choix. C'est également cet engagement que les élus ont décidé pour le projet Handic'Art. Ils ont manqué de temps pour concrétiser cette exposition prévue dans le hall de l'hôtel de ville destinée à changer le regard des gens devant les handicaps.

Enfin, le Maire a dressé un bilan du CJC dont il a loué l'entrain et les résultats. Il a aussi rappelé que prendre des décisions c'était aussi prendre le risque de se tromper comme l'avait montré le dépose-minute ou bien prendre des engagements pour les successeurs car tout ne peut être achevé au cours d'un mandat comme le projet de maison des jeunes. Et, il a encouragé les élus à se représenter.

Serait-ce un bilan qu'il ferait sien ?

Pierre Rufat

La délibération:

Une solution aux dysfonctionnements démocratiques

Antony le citoyen reste interloqué lorsque, dans le cadre des rares réunions publiques d' « information » (à ne pas confondre avec « concertation »...), la majorité municipale prend l'inquiétante habitude de laisser à des fonctionnaires municipaux, supposés neutres, la charge de porter des projets lourds pour l'avenir de la ville et ficelés d'avance (Directeur de l'Urbanisme pour le Plan Local d'Urbanisme, Directrice du Sélect pour la rénovation du cinéma municipal...).

A la population antonienne qui ose l'interpeller, la majorité municipale ne cesse de rappeler qu'étant démocratiquement élue, elle a tous les droits et que s'opposer à elle, c'est s'opposer à la démocratie elle-même. Logique implacable... et certainement en partie responsable du phénomène abstentionniste qui s'étend à Antony comme ailleurs.

Même si Madame Royal a été maladroite sur la forme, il s'agira dans ces quelques lignes de « ne pas jeter bébé avec l'eau du bain »... Les ratés de la démocratie française méritent, en effet, une mise à plat des choses et qu'on s'atèle à construire des processus de décision plus en phase avec l'idéal démocratique.

L'idée de développer les « jurys citoyens » fait pourtant partie des nouveaux dispositifs de codécision expérimentés un peu partout en Europe, avec beaucoup de retard en France... Connue comme l'un des principaux inspirateurs des pratiques de « démocratie participative », l'universitaire américain James Fishkin cherche à revenir à l'essence de l'opinion publique démocratique, de qualité et riche d'argumentation. L'outil qu'il propose d'expérimenter est connu sous l'expression « **sondage délibératif** ». Partant du constat d'une crise du civisme et de l'appauvrissement du sens politique de l'opinion publique par le jeu des médias, il tente de renouer avec une vision de l'opinion publique antérieure à l'apparition des sondages. Le principe constitutif du sondage délibératif revient à simuler l'attitude de l'ensemble des citoyens s'ils avaient l'information pour

trancher un problème par la constitution d'une masse critique de citoyens informés. **Sondage délibératif mode d'emploi** : d'abord **les conditions nécessaires** énumérées par Fishkin : amener le pouvoir aux masses par une démocratie à grande échelle, l'égalité politique par l'institution d'un système qui garantisse l'opportunité égalitaire de formuler une opinion, l'absence de tyrannie, la nécessité pour la délibération de sortir des lieux traditionnels (institutions et assemblées élues). Ensuite **la méthode** proposée : sélectionner de manière aléatoire un échantillon représentatif de la population (afin d'éviter la surreprésentation des habitués de la prise de parole, diplômés, militants associatifs et politiques...), organiser un débat contradictoire, enrichi par les contributions d'experts et d'élus sur une question publique, retransmission des travaux à la télévision ou sur Internet (utilisation des médias afin de théâtraliser), dédommagement financier et/ou en nature des participants.

Contrairement au sondage classique où le public anonyme s'exprime avec peu d'information, le sondage délibératif montre un public qui dit ce qu'il aurait fait s'il y avait vraiment réfléchi. « Descriptif » dans le sondage traditionnel, le public devient « prescriptif » dans le cadre délibératif.

L'avantage pour le « peuple » serait de sortir de la caverne de Platon, empêcher qu'il n'entende que l'écho, qu'il ne voit que les images construites des hommes politiques. Du point de vue des gouvernants, l'avantage réside dans l'accroissement de leur légitimité, les choix étant effectués en fonction des opinions éclairées de la masse. Pour la société il y a tout à gagner à créer un dialogue réfléchi et rationnel aux différents niveaux de décision afin d'enrayer les phénomènes de non participation aux élections et participer au mieux vivre ensemble... Le lecteur attentif l'aura noté : ici nous sommes bien loin des « jury citoyens » en charge de « juger » l'action des élus.

Maxime Baldit

SEMIDEP:

Une bonne idée mais à concerter

La société parisienne d'HLM possède dans notre ville des logements sociaux dans le Grand Ensemble et allée de l'Herbier. Dans le cadre de la rénovation du Grand Ensemble, elle a proposé l'aménagement de jardins familiaux. Ce projet est en concertation à l'heure actuelle. Deux emplacements ont été inventoriés par le maître d'œuvre de l'opération : un allée du Gange, à l'extrémité du Grand Ensemble, l'autre, entre la rue de l'Annapurna et la rue du Mont Blanc. A priori, c'est une bonne idée de créer ces emplacements mais il faut cependant que la mairie et les bailleurs sociaux se posent des questions sur la coexistence des différentes activités humaines dans ce quartier. En effet, avec la résidentialisation qui consiste à fermer de plus en plus d'espaces, on a fortement réduit les espaces extérieurs pour les adolescents. De la même manière, la sente de la rue de Mégève est en voie de disparition. Elle ne sera plus un lieu de promenade pour les piétons souvent promeneurs...

Il est dommage que la mairie n'ait pas pensé à intégrer ces projets dans les deux grands espaces verts qui existent dans le quartier, le nouveau Parc (Nelson Mandela) ou celui de la rue du Mont Blanc. L'un a l'espace nécessaire, et l'autre près de la maison de retraite et de l'école aurait l'avantage de favoriser la mise en œuvre d'actions intergénérationnelles... Mais ne boudons pas ce projet! La chance avec la SEMIDEP, c'est qu'elle a la culture du dialogue même si cela ne lui est pas toujours favorable car les locataires peuvent parfois émettre des opinions qui ne concordent pas avec ses objectifs...

Si, la SEMIDEP œuvre pour les habitants du quartier du Grand Ensemble, en revanche la mairie d'Antony, freine des quatre fers... ainsi, pour la voirie autour des immeubles, la ville refuse d'intervenir alors que les rues sont dans un piteux état. Le maire invoque des problèmes juridiques qui pourtant ne lui posent aucune difficulté dans d'autres secteurs de la ville... En attendant, ce sont les piétons qui subissent les nids de poules, les enfants qui jouent dans des endroits dégradés. Alors qu'un bailleur social rénove et tente d'améliorer le cadre de vie des habitants du quartier, la mairie, pour sa part, joue la mouche du coche, exaspérant légitimement les habitants.